



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Demande de subvention pour le projet Stop Gaspi à la Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

DE20141006_9	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteuse : Stéphanie GARCIA	Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. BOUAZZA à Mme PEREZ
- M. LAVAUD à M. PAIN

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

V I E Q U O T I D I E N N E

Demande de subvention pour le projet Stop Gaspi à la Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Développement Durable
id : 602

Conseil municipal
6 octobre 2014

9

Rapporteure : Stéphanie GARCIA

Le Conseil municipal du 8 février 2013 a approuvé à l'unanimité le programme d'actions de l'agenda 21 (territorial et interne). La Ville a été reconnue « Agenda 21 local France », lors de la 8ème session de reconnaissance en 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie.

Dans le cadre du projet n° 13 de l'Agenda 21 intitulé « *Pour une consommation autour de l'alimentation* » la Ville souhaite réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires.

La DRAAF Poitou-Charentes et la Direction Régionale Poitou-Charentes de l'ADEME ont choisi de coordonner leur soutien en lançant un appel à projets commun « *la réduction des déchets alimentaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire* ».

La Ville d'Angoulême souhaite mener à l'école Victor Hugo et en collaboration avec divers partenaires, le projet STOP GASPI. Cette école et son restaurant scolaire serviront de site pilote pour développer une démarche globale en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire qui pourra, à terme, être dupliquée dans les autres écoles de la Ville.

Ce projet se déroulera d'octobre 2014 à janvier 2016.

Le budget total de ce projet d'élève à 53 966€.

La Ville sollicite une subvention dans le cadre de l'appel à projet porté par la DRAAF Poitou-Charentes et par la Direction Régionale Poitou-Charentes ADEME à hauteur de 32 734€, la part d'autofinancement s'élevant à 21 232€.

En conséquence, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

